

<b>BAREME TTC HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN</b>	
<b>Prix de vente</b>	<b>Honoraires T.T.C à la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat</b>
<i>Minimum de perception</i>	3 500,00€
0.01 à 25 500 €	3 500,00€
25 500.01 à 50 000 €	4 000,00 €
50 000.01 à 90 000 €	6 000,00 €
90 000.10 à 100 000 €	7 000,00 €
100 000,01€ à 105 000 €	7 500,00 €
105 000,01€ à 110 000 €	7 750,00 €
110 000,01€ à 115 000 €	8 000,00 €
115 000,01€ à 120 000 €	8 250,00 €
120 000,01€ à 125 000 €	8 500,00 €
125 000,01 à 130 000 €	8 750,00 €
130 000,01€ à 135 000 €	9 000,00 €
135 000,01€ à 140 000 €	9 250,00 €
140 000,01€ à 145 000 €	9 500,00 €
145 000,01€ à 150 000 €	10 000,00 €
150 000,01€ à 155 000 €	10 500,00 €
155 000,01 à 160 000 €	11 000,00 €
160 000,01€ à 165 000 €	11 500,00 €
165 000,01€ à 170 000 €	11 750,00 €
170 000,01€ à 175 000 €	12 000,00 €
175 000,01€ à 180 000 €	12 500,00 €
180 000,01€ à 185 000 €	13 000,00 €
185 000,01€ à 190 000 €	13 250,00 €
190 000,01€ à 200 000 €	13 500,00 €
200 000,01€ à 210 000 €	13 750,00 €
210 000,01€ à 225 000 €	14 000,00 €
225 000,01€ à 235 000 €	14 500,00 €
235 000,01€ à 245 000 €	14 750,00 €
245 000,01€ à 255 000 €	15 000,00 €
255 000,01€ à 265 000 €	15 250,00 €
265 000,01€ à 275 000 €	15 500,00 €
275 000,01€ à 285 000 €	15 750,00 €
285 000,01€ à 295 000 €	16 000,00 €
295 000,01€ à 305 000 €	16 250,00 €
305 000,01€ à 320 000 €	16 750,00 €
320 000,01€ à 335 000 €	17 250,00 €
335 000,01€ à 350 000 €	18 000,00 €
350 000,01€ à 365 000 €	18 500,00 €
365 000,01€ à 380 000 €	19 000,00 €
380 000,01€ à 400 000 €	20 000,00 €

Au-delà de 400 000,01€ Prix de vente, les honoraires d'agence sont de 5% du prix de vente

Barème effectif à compter du 13/12/2018

## Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

### Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »       Zone « tendue »       Zone « non tendue »

Année de référence : 2019

### Honoraires à la charge du locataire et du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	- Jusqu'à 25m <sup>2</sup>	<b>5€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 25.01m <sup>2</sup> à 35m <sup>2</sup>	<b>4.50€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 35.01m <sup>2</sup> à 57m <sup>2</sup>	<b>4€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 57.01m <sup>2</sup> à 85m <sup>2</sup>	<b>3€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- De 85.01m <sup>2</sup> à 100m <sup>2</sup>	<b>3€/m<sup>2</sup> TTC</b>
	- Plus de 100.01m <sup>2</sup>	<b>2.50€/m<sup>2</sup>TTC</b>
<i>Nb : Le décret prévoit 8€/m<sup>2</sup> TTC</i>		
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>3€ / m<sup>2</sup> TTC</b>	

### Honoraires à la charge du bailleur uniquement

Honoraires d'entremise, de négociation et de mise en location	- Studio et T1	<b>60€ TTC</b>
	- T2 et T3	<b>60€ TTC</b>
	- T4 et T5	<b>72€ TTC</b>
	- Maison	<b>120 € TTC</b>
Etat des lieux de sortie	<b>3€/m<sup>2</sup> TTC</b>	
Intervention/déplacement exceptionnel	<b>48€ TTC</b>	

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20 %

## BARÈME GESTION LOCATIVE

### HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
<b>En % TTC de l'encaissement</b>	<b>6.50%</b>	<b>8.40%</b>	<b>9.30%</b>	
<b>En % HT de l'encaissement</b>	<b>5.42%</b>	<b>7.00%</b>	<b>7.75%</b>	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Réédition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	○	●	●	50 € TTC/dossier
Visite Conseil	○	●	●	90 € TTC/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	50 € TTC par an et par lot
Frais administratifs (correspondance, accès Extranet)	○	●	●	2,50 € TTC / mois / CRG
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	●	10 € TTC/acompte
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	●	120 € TTC
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	●	10 € TTC / lot / mois
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	○	90 € TTC/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	○	90 € TTC/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	3 € TTC/m <sup>2</sup> (logement vide) 5 € TTC/m <sup>2</sup> (logement meublé)
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	●	100 € TTC/heure
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	●	90 € TTC/heure
<b>Assurance Loyers Impayés</b>	<b>*</b>	<b>*</b>	<b>*</b>	<b>2.70% TTC</b>

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation complémentaire payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

\* Prestation optionnelle